

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le troisième jour du mois de mars en l'an deux mille neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 5 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Séance ordinaire du 03 février 2009
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transferts budgétaires
 - Rémunération des élus 2009 (modification)
 - Tarification des locaux et ameublement 2009/2010
 - Liste des arrérages de taxes au 03 mars 2009 (art. 1022 et 1023 C.M.)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Soumission caméra de surveillance
- 5) Demande d'aide financière
 - Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière
 - Gala JeunExcellence Lotbinière
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Démission
 - M. Serge Martel, pompier volontaire
 - M. Marin Lafleur, pompier volontaire
 - Engagement
 - M. Mathieu Bouchard, pompier volontaire
 - M. Francis Allard, pompier volontaire
 - Règlement concernant la prévention des incendies
 - Adoption du règlement numéro 423-2009
 - Vente du camion incendie citerne autopompe International 1980
 - Soumission(s)
- 7) Service de premiers répondants de Sainte-Croix
 - Démission de M. Gaston Demers
 - Engagement de M. Denis Roy
 - Engagement de Mme Rebecca Laplante
- 8) Urbanisme

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

Comité consultatif d'urbanisme (rapport 18 février 2009)

- Dépôt

Règlement numéro 422-2009 aux fins de modifier le « Règlement de zonage » numéro 389-2007 (stationnement en façade)

- Assemblée publique
- Adoption du règlement

9) Voirie

Réfection de voirie à la rue Pouliot

- Surplus au règlement d'emprunt numéro 406-2008

Réfection de voirie aux rues Tardif, Legendre, Picard, des Saules et Laurier

- Inspection des conduites d'aqueduc et d'égouts (soumissions)
- Financement

Prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc

- Adoption du règlement d'emprunt numéro 424-2009

Réfection de voirie à la rue Laurier (élargissement)

- Financement pour étude préliminaire (résolution 036-2009)

Réfection du pavage et ajout d'accotement à la rue Principale (route 132)

- Acceptation de procéder avec le ministère des Transports du Québec
- Financement

Développement de la rue Marcel-Faucher (prolongement phase 2)

- Mise en vente des lots numéros 4 170 500 et 4 170 501 (modification)

Entretien des espaces verts municipaux (tonte des pelouses)

- Reconduction de contrat (résolution 113-2008)

10) Hygiène du milieu

Réseaux d'aqueduc et d'égouts

- Plan d'intervention révisé du 22 septembre 2008 et du complément

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Construction d'une conduite d'amenée et mise aux normes des installations de captage P1 & P2

- Directive de changement n° 9 (Excavations H. St-Pierre inc.)
- Directive de changement n° 10 (Excavations H. St-Pierre inc.)

Programme Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec

- Modification des priorités au 31 décembre 2008

11) Loisirs et culture

Parc Jean-Guy Fournier

Terrain de jeux 2009

- Entente de service avec le Camping Belle-Vue inc.

Association des loisirs et de la culture de Sainte-Croix

- Acceptation du « Règlement général n° 1 »

12) Varia

Période de questions

Levée de l'assemblée

044-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

045-2009

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 03 février 2009 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

046-2009

COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE FÉVRIER 2009

SALAIRES BRUTS DU 25 JANVIER 2009 AU 21 FÉVRIER 2009	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 715.92
	INSPECTEUR MUNICIPAL	4 136.78
	URBANISME	153.51
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE & PAT.EXTÉRIEURE	13 684.78
	AVANTAGES SOCIAUX	4 074.94
	SOUS-TOTAL	29 765.93

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE FÉVRIER 2009

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	14 707.18
	TOTAL	44 473.11

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2009 - RATIFICATION

CAM-TRAC BERNIERES	04-02-	42,999.74	ACHAT KUBOTA	
CAM-TRAC				42,999.74
LIBRAIRIE RENAUD-	04-02-	97.97	ACHATS VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	
LIBRAIRI		26.20	ACHATS VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	
		15.70-	CRÉDIT ACHATS VOLUME	
				108.47
PITNEY BOWES LEASING	04-02-	135.45	LOCATION BALANCE 2009	
PITNEY				135.45
QUINC. MAURICE HAMEL	04-02-	17.78	BALAI & MANCHE	
QUINC		1.89	DÉGIVREUR SERRURE	
				19.67
SNC-LAVALIN INC.	04-02-	978.63	HON. SURVEILLANCE ÉMISSAIRE	
SNC				978.63
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE	04-02-	616.60	FORFAIT 6 MOIS CSST	
SOCIÉTÉ				616.60
TELUS COMMUNICATIONS	04-02-	61.70	SERVICES JANVIER U/EAU	
TELUS				61.70
BELL MOBILITE PA-	04-02-	221.15	FÉVRIER 2009 INC. P/R	
BELL				221.15
TELUS MOBILITE	04-02-	180.45	FÉVRIER MAIRIE, VOIRIE & C/COMM.	
TELUS M				180.45
EQUIPEMENTS RECREA-	09-02-	2,500.00	JEUX 1ER VERSEMENT	
JAMBETTE				2,500.00
NOVICOM 2000 INC.	09-02-	51.30	CLIP ÉTUI P/RÉPONDANTS	
NOVICOM		145.88	ANTENNE P/RÉPONDANTS	
		296.86	BATTERIE INC.	
				494.04

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

ORDINATEUR MERCIER	09-02-	77.88	ANTI-VIRUS INCENDIE	
ORDINATE				77.88
POSTES CANADA	09-02-	246.24	BUDGET 09 & LOISIRS	
POSTES				246.24
PREVIMED INC.	09-02-	53.70	OXYGÈNE P/RÉPONDANTS	
PREV				53.70
STANDARD LIFE	09-02-	1,259.76	NO:31722 FÉVRIER	
STANDARD				1,259.76
CAISSE POPULAIRE DE	09-02-	5,105.55	REMISE JANVIER 2009	
CAISSE M				5,105.55
CAISSE POPULAIRE DE	09-02-	1,838.96	AVEC ASS. JANV. 2009	
CAISSE R		773.94	SANS ASS. JANV. 2009	
				2,612.90
CENTRALE DES SYNDI-	09-02-	167.72	REMISE JANV. 2009	
CENTRALE				167.72
HYDRO-QUEBEC	09-02-	1,021.24	ÉCL. URBAIN JANV. 09	
HYDRO		125.18	ÉCL. RURAL JANV. 09	
		3,084.25	C/COMM. JANV. 09	
		1,549.47	ST. GARNEAU JANV.09	
		579.93	GARAGE JANVIER 09	
				6 360.07
BANQUE NATIONALE DU	13-02-			
		42.02	ESSENCE KUBOTA	
		70.00	ESSENCE GMC	
		40.00	DIESEL KUBOTA	
		78.01	ESSENCE GMC	
		45.00	DIESEL KUBOTA	
		51.50	ESSENCE DAKOTA	
		77.00	ESSENCE GMC	
		47.01	ESSENCE DAKOTA	
		76.00	ESSENCE GMC	
		2.63-	ESCOMPTE ULTRAMAR	
				523.91
COUP DE POUCE	16-02-	29.03	ABONNEMENT BIBLIOTHÈQUE	
COUP DE		2.00-	COUPON RABAIS	
				27.03
IDEES DE MA MAISON	16-02-	16.93	ABONNEMENT BIBLIOTHÈQUE	
IDEES DE				16.93
FRECHETTE, BERTRAND	19-02-	112.87	CONVERTISSEUR PDF	
FRECHETT				112.87
TELUS COMMUNICATIONS	19-02-	884.25	SERV. MENSUELS	
TELUS				884.25
AIDE INFORMATIQUE G.	23-02-	1,467.38	PORTABLE URBANISME	
AIDE INF				1,467.38
BLOUIN & FRERES AUTO-	23-02-	160.12	VÉR. FILAGE RADIO INC.	
BLOUIN		243.91	ENTRETIEN GMC VOIRIE	
				404.03
BUROPLUS ST-EX	23-02-	8.63	ENCREUR	
BURO		21.85	FOURNITURE BUREAU	
		11.70	MARQUEURS	
				42.18
FINANCIERE BANQUE NA-	23-02-	2,811.83	INT.GAR.MUN.316-2002	
FINANCIE				2,811.83
GROUPE CASTONGUAY INC.	23-02-	691.70	RÉSEAU ÉCLAIRAGE JANVIER	
GAETAN				691.70
GAUDREAU ENVIRONNEMENT	23-02-	5,191.63	AJU CARBURANT & TONNAGE	
GAUDREAU		104.44	C/COMM. & RUE BATEAU	
		563.82	CALENDRIERS 2009	
				5,859.89
KOLÉO STUDIO MULTIMÉ-	23-02-	50.79	AFFICHE C/FAMILLES	
KOL				50.79
LES PTITS MOTEURS ENR.	23-02-	117.70	ENTR. HONDA	
LES PTIT				117.70
LOGICIELS PREMIÈRE	23-02-	967.34	ENTR. LOGICIEL INC.	
LOGI				967.34
MEUNERIE GERARD SOUCY INC		3.39	SACS(SABLE FILTRATION)	
MEUNERIE				3.39
PHARMACIE STE-CROIX	23-02-	5.86	EAU DISTILLÉE	
PHARMACI				5.86

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

POGZ INC.	23-02-	1,693.13	INST MODULE WEB SÉCURISÉ	
POGZ				1,693.13
QUINC. MAURICE	23-02-	50.78	BOTTE CAOUT.	
QUINC		2.03	CLÉ PORTE	
		16.10	ACC. DIVERS	
		48.24	ACC. DIVERS	
		151.56	CADENAS (12)	
		55.66	ACC. DIVERS	
				324.37
REAL HUOT INC.	23-02-	128.40	TIGE B.F.NO.75	
REAL H				128.40
ULTRAMAR STE-CROIX	23-02-	103.16	ESSENCE INCENDIE	
ULTRADT				103.16
MUNICIPALITÉ STE-VILLAGE.	23-02-	5,175.49	F.ROUL.CAMION MUN.2009	
				5,175.49
		TOTAUX		85 611.35

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2009

ACCESSOIRES A INCENDIES DE

268,63 (2)

222001526	ENTR. & REP EXT. & CYLINDRE	173,82	INSPECTION & AIR PACK
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	13,55	VÉRIFICATION ANNUELLE
259000522	ENT. ET REP. CHALET SPORTS	6,77	VÉRIFICATION ANNUELLE
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	20,06	VÉRIFICATION ANNUELEL
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	13,55	VÉRIFICATION ANNUELLE
270120526	ENTR. MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	27,34	VÉRIFICATION ANNUELLE
241301521	ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	6,77	VÉRIFICATION ANNUELLE
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	6,77	VÉRIFICATION ANNUELLE

AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN ENR.

84,66 (1)

261000527	AMEUBL. & ÉQUIP. - URBANISME	84,66	SOUTIEN INF. URBANISME
-----------	------------------------------	-------	------------------------

BIOLAB - DIVISION THETFORD

247,31 (2)

241200411	ANALYSE DE L'EAU	33,30	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	214,01	ANALYSE D'EAU

BOIVIN & GAUVIN INC.

112,65 (2)

222000650	PIECES & ACCESSOIRES - INCENDI	62,08	AMPOULE
222000650	PIECES & ACCESSOIRES - INCENDI	50,57	LIQUIDE À FUMÉE

BUROPLUS ST-EX

32,64 (3)

261000670	URBANISME - PAPETERIES	15,78	FOURNITURE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	18,04	FOURNITURE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	-12,41	CRÉDIT DISQUE CD
232000670	PAPETERIES DIVERSES - VOIRIE	11,23	STYLOS

COMITÉ DU BASSIN VERSANT

100,00 (1)

219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.S.B.L.	100,00	PART.FIN. 2IÈME VERSEMENT
-----------	--------------------------------	--------	---------------------------

DOCUMENT EXPRESS ENR.

29,35 (1)

213000341	PUBL. IN FOR - JOURNAUX, REVUES	29,35	PAPETERIE
-----------	---------------------------------	-------	-----------

FEDERATION QUEBECOISE DES

9,60 (1)

241500322	FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	9,60	DÉTECTEUR GAZ
-----------	--------------------------------	------	---------------

FRECHETTE, BERTRAND

59,95 (1)

213000310	DEPLACEMENT & REPRES. ADM. H-V	59,95	FRAIS DÉPLACEMENT FÉVRIER
-----------	--------------------------------	-------	---------------------------

GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.

10115,84 (1)

245110446	ENLEVEMENT DES ORDURES/CONTRAT	4487,02	COLLECTE JANVIER
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5628,82	COLLECTE JANVIER

GRUPE CASTONGUAY INC.

876,05 (8)

259000522	ENT. ET REP. CHALET SPORTS	76,92	VÉRIF.CHAUFFAGE & FUSIBLE
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	65,31	C/COMM. & RUE LA MENNAIS
2304080721	RESEAU D'ECLAIRAGE URBAIN	327,63	C/COMM. & RUE LA MENNAIS
259000522	ENT. ET REP. CHALET SPORTS	124,60	SENTINELLE CHALET SPORTS
259000522	ENT. ET REP. CHALET SPORTS	98,38	ENTR. ÉCLAIRAGE PAT.EXT.
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	275,74	ENTR. CROIX LUMINEUSE
241400521	ENT. & REP. - DEGRILLEUR	12,42	LAMPE PANNEAU CONTRÔLE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

241501521	ENT. & REP. - ST.POMP. R. EGOUT	170,79 PIÈCES STATION LAFLEUR
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	-275,74 CRÉDIT ENT.CROIX LUMINEUSE
GROUPE ULTIMA INC.		917,00 (2)
219000420	ASSURANCES	433,00 ÉQUIP. CAMION INCENDIE
219000420	ASSURANCES	484,00 TRACTEUR + AJUST.BÂTIMENT
HYDRO-QUEBEC		4899,59 (4)
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2212,63 U/EAU FÉVRIER
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	279,01 C/COMM. FÉVRIER
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	855,79 DÉGRILLEUR FÉVRIER
259000681	ELECT.-CHALET SPORTS 787157	1 552,16CHALET SPORTS FEV.
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		478,31 (1)
262100341	PUBL PROMOTION IND. & COMMERCE	478,31 PROG. CRÉDIT TAXES
KOLÉO STUDIO MULTIMÉDIA		50,79 (1)
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	50,79AFFICHE COM FAMILLES
LABORATOIRE DE CANALISATIONS		440,21 (1)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	440,21 BRIS RUE PRINCIPALE
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		98,89 (1)
270230699	BIENS NON DURABLE – BIBLIOTHEQ	98,89 COUSSINS BIBLIO.
LES PTITS MOTEURS ENR.		59,57 (1)
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	59,57 HUILE,CONDITIONNEUR
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		799,76 (4)
270230670	ACHATS DE VOLUMES	230,13 ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	162,55 ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	137,83 ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	269,25 ACHATS VOLUMES
MILOT, STEPHANE		435,30 (2)
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT – VOIRIE	80,30 DÉPLACEMENT FÉV.
232000455	IMMATR-TRACTEUR & HONDA VOIRIE	355,00 IMMATICU. KUBOTA
MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES		18,00 (1)
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	18,00 AVIS MUTATION
PETITE CAISSE SENTIER PEDESTRE,SKI		220,67 (1)
270190631	ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	198,00 RENFLOUEMENT
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	22,67 RENFLOUEMENT
PHARMACIE STE-CROIX INC.		391,96 (1)
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	391,96 ÉPIPEN P/RÉPONDANTS
PITNEYWORKS		917,21 (1)
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	917,21 RECHARGE TIMBRES
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		2871,35 (14)
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	10,12 PIÈC. PORTABLES
241400521	ENTR.& REP. - DEGRILLEUR	11,00 ENT LEVIER DÉGR.
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	48,14 POIGNÉE & CLÉ C/COMM
241501521	ENTR.& REP. - ST.POMP. R. EGOUT	75,17 AMPOULES PANNEAU RUE LAFLEUR
232000521	ENTR. REPAR.- VOIRIE MUNICIPAL	2 695,46 ASPHALTE FROIDE
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	13,37 PIÈCES C/COMM.
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	17,14 PIÈCES C/COMM.
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	34,29 PIÈCES C/COMM.
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	-34,29 CRÉDIT PIÈCES C/COMM
270135526	MACH, OUTILL, EQU. PATIN. EXT.	10,40 ENTR. SURFACEUSE PAT. EXT.
241501521	ENTR.& REP. - ST.POMP. R. EGOUT	-41,54 CRÉDIT AMPOULE PANN. LAFLEUR
270135526	MACH, OUTILL, EQU. PATIN. EXT.	8,56 PIÈCES C/COMM.& PAT. EXT.
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	14,77 PIÈCES C/COMM.& PAT. EXT.
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	5,96 CLÉ & ATTACHE CABLE
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	2,80 CLÉ & ATTACHE CABLE
RECEVEUR GENERAL DU CANADA		775,00 (2)
232000339	SYSTEME DE TELECOMM. – VOIRIE	311,00 RENOUEL. LICENCES
241200339	LICENCE POSTE POMPAGE E/POTABL	136,00 RENOUEL. LICENCES
222000339	LICENCE RADIO, MOBILE INCENDIE	328,00 RENOUEL. LICENCES
SIFTO CANADA INC.		3 894,01 (2)
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	4085,27 SEL ADOUCISSEUR

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	-191,26 CRÉDIT SEL ADOUCISSEUR
STANDARD LIFE		1 259,76 (1)
5513870000	ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER	1 259,76 NO: 31722 MARS
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		5,41 (1)
229300451	GARDIENN - ANIMAUX DOMESTIQUES	5,41 NOURRITURE CHIEN
TELU COMMUNICATIONS INC.		61,36 (1)
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	61,36 U/EAU FÉVRIER
TRANSPORT ADAPTE 'LOBICAR'		50 867,00 (1)
5411202000	CAISSE POPULAIRE NUMERO 11071	50867,00 SUBV. 1ER VERSEMENT
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY		491,01 (1)
212000412	FRAIS AVOCAT - COUR MUNICIPALE	491,01 HON. PROF.
VITRERIE BERGERON INC.		66,31 (1)
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	66,31 VERRE PAN. AFFICHAGE ÉGLISE
		Total : 81 955.15

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 03-2009

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2009 (MODIFICATION)

Conformément au règlement numéro 383-2006, article 8, les traitements salariaux des élus pour l'année 2009 sont haussés de 2,4 % :

Rémunération de base :	
Maire	11 953,80 \$
Conseillers	3 984,60 \$
Rémunération additionnelle :	
Maire suppléant (1)	3 984,60 \$
Président du conseil en l'absence du maire ou du maire suppléant	110,70 /session
Président du comité des relations de travail et de négociation et tout autre membre dudit comité (2)	221,40 /session
Allocation de dépenses :	
Maire	5 976,90 \$
Conseillers	1 992,30 \$
Maire suppléant	1 992,30 \$
Président du conseil	55,35 /session
Président et membre du comité des relations de travail	110,70/session

Note 1 : en remplacement du maire pour une période de plus de 15 jours, la rémunération sera égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Note 2 : si plus d'une session pour une même journée, le maximum applicable est de 221,40 \$.

047-2009

TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENT 2009/2010

		<u>Tarifs actuels</u> <u>résolution</u> <u># 039-2008</u>	<u>Tarifs</u> <u>révisés</u> <u>2009</u>
1) <u>LOCATION</u>	<u># local</u>		
- Salle des métiers 472 p.c.		50,25/mois	51,25/mois
- Chevaliers de Colomb 937 p.c.	9	303,65/an	309,70/an
- Filles d'Isabelle	5	364,90/an	372,20/an
- Club de l'âge d'or		1 209,20/an	1 233,40/an
- 153 Groupe Scout Pointe-Platon * (salle des spectacles de septembre à mai, 1fois/semaine)		590,60/an	602,40/an

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

- Salles pour locations privées			
- salle de conférence	5	45,65/fois	46,55/fois
- salle des Chevaliers	9	91,40/fois	93,20/fois
- cuisine	10	10,80/fois	11,00/fois
- Salle des spectacles 5,333. p.c.		221,20/fois	225,60/fois
+ gardiennage		inclus	inclus
+ ménage		17,90/heure	19,90/heure

Prix spécial à l'occasion de funérailles :

- salle des Chevaliers	9	57,95/fois	59,10/fois
- salle des spectacles		121,70/fois	124,10/fois

Prix spécial à l'occasion de la période des Fêtes :

(réunions familiales - moins de 65 personnes)			
- salle des spectacles		102,20/fois	104,25/fois
- Chalet des sports (Ass. des handicapées)		213,30/mois	217,60/mois

NOTE :

Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.

* 153 Groupe Scout Pointe-Platon : Le coût de location qui est moindre pour cet organisme est reconnu dans le cadre de leur activité et tenant compte du bénévolat de leurs membres aux profits des différentes activités de la municipalité et/ou du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix.

2) AMEUBLEMENT (POUR CITOYEN DE SAINTE-CROIX SEULEMENT)

- Location de tables en bois (max. 19)	3,80/chac.	3,90/chac.
- Location de tables en PVC (max. 7)		6,00/chac.
- Location de chaises	0,45/chac.	0,50/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité *	50.00/chac.	50.00/chac.

* La municipalité se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tous sinistres. Cette responsabilité incombe au locataire.

3) PRIX SPÉCIAL :

3.1 Les organismes para-municipaux :

- L'Office municipal d'habitation

La location pour toute salle sera gratuite pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante ; la municipalité n'aura pas à encourir de frais supplémentaires pour le ménage de la salle des spectacles ; toute utilisation subséquente sera chargée selon les tarifs réguliers en vigueur.

3.1.1 Les comités para-municipaux :

- Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste

Ce comité continuera de profiter des privilèges leur étant accordés par la résolution numéro 117-2002 en autant que ces privilèges soient utilisés que pour les fins auxquelles ils ont été formés.

3.2 Les organismes suivants :

- Association des personnes handicapées
- Cercle de Fermières de Ste-Croix
- Chorale les Harmoniques de Ste-Croix inc.
- Club de l'Age d'Or (Les Joyeux Pionniers inc.)
- Club de patinage artistique de Sainte-Croix
- Club des Préretraités de Lotbinière est
- Commission scolaire des Navigateurs (Gala Méritas)
- Conseil Paroissial de Pastoral de Ste-Croix (y incluant la fête de la Majorité)
- Entraide Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Fonds industriel de Ste-Croix
- Hockey mineur de Lotbinière inc. « Section Ste-Croix »
- Le Théâtre de Lotbinière
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- Les Filles d'Isabelle
- Maison Annick inc.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

- Regroupement solidaire pour un milieu rural en santé (RESPIRES)
- Tournoi interrégional Ste-Croix
- 153 Groupe Scout Pointe-Platon

Salle des spectacles seulement :

- a) Le coût de location sera moindre pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de gardiennage et de ménage.

- Coût de location :	58,45/1 ^{er} fois	59,60/1 ^{er} fois
- Gardiennage :	12,95/heure	17,15/heure
- Ménage :	17,90/heure	19,90/heure

- b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	221,20/fois	225,60/fois
- Gardiennage :	inclus	inclus
- Ménage :	17,90/heure	19,90/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêter ou céder à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

4) **EXCEPTIONS :**

Les organismes et comités de Sainte-Croix :

- Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix inc.
- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- Comité d'Embellissement
- Comité de Premiers répondants
- Comité du Centre Plein Air Sainte-Croix
- Comité Familles de Sainte-Croix
- M.R.C. de Lotbinière *

- Coût de location des salles :	gratuit
- Gardiennage :	gratuit
- Ménage :	gratuit

Cette gratuité est reconnue dans le cadre de leur activité et en autant qu'il y aura redistribution en tout ou en partie des profits ainsi réalisés à remettre à la municipalité et/ou au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix ou que leur activité profite à toute la communauté.

* M.R.C. : Une seule gratuité reconnue annuellement dans le cadre de la réunion des maires.

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1er juillet 2009.

Augmentation moyenne de \pm 2 %.

048-2009

LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 03 MARS 2009 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2008 et des exercices antérieurs et impayés au 03 mars 2009 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 150,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

Dans le cas où l'entier du compte facturé est en arréage pour une année donnée, le minimum de 150,00 \$ est non applicable et ce compte devient sujet aux procédures légales conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec.

La liste des immeubles concernés par des arréages de taxes 2008 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

049-2009

COMPTE À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE FÉVRIER 2009 - RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 25 JANVIER AU 21 FÉVRIER 2009	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 313.24
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	10 307.99
	AVANTAGES SOCIAUX	1 969.58
	SOUS-TOTAL	15 590.81

FRAIS DE FINANCEMENT DE FÉVRIER 2009

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50.00
	TOTAL	15 640.81

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2009 - RATIFICATION

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	30-01-09	7,551.70	REMISE OCT.-NOV.-DÉC	
MINISTÈRE				7,551.70
D. BERTRAND ET FILS INC.	04-02-09	511.91	ACHATS RESTAURANT	
D. BERTRA				511.91
LES FROMAGES SAPUTO	04-02-09	123.84	ACHATS RESTAURANT	
FROMAGE				123.84
GROUPE CASTONGUAY	04-02-09	375.62	BALLAST & AMPOULE	
GAËTAN				375.62
QUINCAILLERIE HAMEL &	04-02-09	20.04	TUBE FLUORESCENT & P	
QUINC		17.11	DOUILLE FLUORESCENT	
				37.15
SUPERMARCHÉ STE-	04-02-09	3.03	ACHATS RESTAURANT	
SUPER				3.03
D. BERTRAND ET FILS INC.	09-02-09	565.03	ACHATS RESTAURANT	
D. BERTRA				565.03
STANDARD LIFE	09-02-09	827.55	NO:31722 FÉVRIER	
STANDARD				827.55
CAISSE POPULAIRE DE	10-02-09	2,952.08	REMISE JANV. 2009	
CAISSE M				2,952.08
CAISSE POPULAIRE DE	10-02-09	849.62	AVEC ASS. JANV. 2009	
CAISSE R		621.37	SANS ASS. JANV. 2009	
				1,470.99
CENTRALE DES SYNDI-	10-02-09	153.09	REMISE JANV. 2009	
CENTRALE				153.09
HYDRO-QUEBEC	10-02-09	3,769.58	ARÉNA JANVIER 09	
HYDRO		5,010.90	GLACE JANVIER 09	
				8,780.48

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

MINISTERE DU REVENU DU QUÉBEC	11-02-09	116.03	COTISATION CNT 08	
MINISTER				116.03
D. BERTRAND ET FILS INC.	16-02-09	484.59	ACHATS RESTAURANT	
D.BERTRA				484.59
LES FROMAGES SAPUTO	16-02-09	125.64	ACHATS RESTAURANT	
FROMAGE				125.64
BRASSERIE MOLSON	16-02-09	2,514.72	ACHATS BAR	
MOLSON				2,514.72
TELUS COMMUNICATIONS	19-02-09	321.08	SERV. MENSUELS	
TELUS				321.08
AIGUI-MACH (1995)SENC	23-02-09	119.94	AIGUISER COUTEAUX	
AIGUI				119.94
LES FROMAGES SAPUTO	23-02-09	147.90	ACHATS RESTAURANT	
FROMAGE				147.90
MUNICIPALITE DE SAINTE - MUNICIPALITA	23-02-09	40,840.56	AJUST.DÉFICIT RÉEL08	
PRODUIITS CAPITAL INC.	23-02-09	411.20	PRODUIITS D'ENTRETIEN	
PRODUIITS				411.20
STAR CHOICE TELEVISION	23-02-09	40.62	SERV. MENSUELS	
STAR CHO				40.62
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	23-02-09	5.34	ACHATS RESTAURANT	
SUPER		10.98	ACHATS RESTAURANT	
		6.00	ACHATS RESTAURANT	
		64.73	ACHATS RESTAURANT	
				87.05
		TOTAUX		68,561.80

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2009

ACCESSOIRES A INCENDIES DE QUEBEC INC.	293,30 (1)
270161526 ENT. EQUIP. SECUR & INCENDIE	293,30 PIÈCES VÉRIF. ANNUL.
ALEXCOULOMBE LTEE	413,11 (1)
270180610 ACHATS - RESTAURANT	413,11 ACHATS RESTAURANT
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	3026,78 (1)
270181610 ACHATS - BAR	3026,78 ACHATS BAR
CARBU-DIAM QUÉBEC INC.	67,72 (1)
270165525 ENTR. & REPAR. – SURFACEUSE	67,72 ENT. LAME SURFACEUSE
CIMCO REFRIGERATION	3197,90 (3)
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	528,87 ENT SYSTÈME RÉFRIG
270160521 ENTR. & REPAR. – REFRIGERATION	2 894,78 PIÈCE SYS. REFRIG
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	-225,75 CRÉDIT CYLINDRE FRÉON
CLAUDE GARNEAU	166,60 (1)
270180610 ACHATS – RESTAURANT	166,60 ACHATS RESTAURANT
D. BERTRAND ET FILS INC.	573,50 (1)
270180610 ACHATS - RESTAURANT	573,50 ACHATS RESTAURANT
GROUPE CASTONGUAY INC.	190,10 (1)
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	190,10 REMP.RELAIS ÉCLAIRAGE
KORVETTE	13,27 (1)
270180665 BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	13,27 SAVON,GANT,LAVETTE
LES FROMAGES SAPUTO S.E.N.C.	146,58 (1)
270180610 ACHATS - RESTAURANT	146,58 ACHATS RESTAURANT
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX	326,66 (1)
270175446 ENLEVEMENT DES ORDURES	326,66 FÉVRIER & MARS 2009
PETITE CAISSE	330,43 (1)
270180631 ESSENCE, HUILE, ETC.	20,00 RENFLOUEMENT
270181660 PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	36,03 RENFLOUEMENT
270181610 ACHATS - BAR	234,54 RENFLOUEMENT
270180640 PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	9,12 RENFLOUEMENT
270181660 PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	4,45 RENFLOUEMENT
270148670 PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	3,70 RENFLOUEMENT
270181660 PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	6,00 RENFLOUEMENT
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	10,59 RENFLOUEMENT
270181660 PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	6,00 RENFLOUEMENT
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC	39,15 (1)
270160526 ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	13,56 PIÈCES, ACCESSOIRES
270180665 BIENS NON DURABLES –RESTAURANT	25,59 PIÈCES, ACCESSOIRES

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

STANDARD LIFE		883,97 (1)
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	883,97 NO : 31722 MARS
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		58,23 (3)
270180610	ACHATS-RESTAURANT	11,40 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS – RESTAURANT	18,70 ACHATS - RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	28,13 ACHATS – RESTAURANT
TAXI COLIS		56,43 (2)
270155322	FRET & MESSAGERIES	33,86 FRAIS TRANSPORT
270155322	FRET & MESSAGERIES	22,57 FRAIS TRANSPORT

Total : 9 783.73

050-2009

SOUSSION CAMÉRA DE SURVEILLANCE

Un soumissionnaire invité.

➤ Serruriers P. Aubut inc. 3 620,69 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes et la main-d'oeuvre.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder le contrat d'achat à « Serruriers P. Aubut inc. » pour le prix de 3 620,69 \$, taxes et main-d'œuvre incluses.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

051-2009

FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière est un organisme sans but lucratif ayant le statut d'œuvre de bienfaisance;

ATTENDU QUE jusqu'au 13 mars 2009, la Fondation reçoit l'appui du programme « Placements Culture du gouvernement du Québec » pour réaliser une campagne de financement à des fins de dotation;

ATTENDU QUE ce programme d'aide est une opportunité unique de donner à la Fondation, car le gouvernement du Québec s'est engagé à doubler le montant des dons;

ATTENDU QUE l'objectif de cette campagne est de créer un fonds de dotation de 340 000 \$ où seuls les intérêts du capital investi pourront être utilisés. Ainsi les intérêts générés par ce fonds deviendront une source fiable de financement pour assurer la continuité et l'avenir du Domaine Joly-De Lotbinière;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de verser à la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière une somme de 1 000 \$ à titre d'appui financier à ladite campagne de financement.

052-2009

GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE

ATTENDU la deuxième édition du Gala JeunExcellence Lotbinière qui aura lieu samedi le 30 mai 2009 afin d'honorer de jeunes adultes de 16 à 35 ans qui performant dans un domaine particulier;

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière demande une aide financière afin que par notre appui et notre générosité nous pourrions contribuer à faire de cette deuxième édition une belle réussite régionale;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de verser au Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière une somme de 250 \$ à titre d'appui financier à la deuxième édition du Gala JeunExcellence Lotbinière.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE -CROIX

DÉMISSION

053-2009

M. SERGE MARTEL, POMPIER VOLONTAIRE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission à compter du 10 février dernier de monsieur Serge Martel à titre de pompier volontaire depuis le 1^{er} janvier 1991.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Serge Martel et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces dix-huit dernières années au sein du Service des incendies de Sainte-Croix.

054-2009

M. MARIN LAFLEUR, POMPIER VOLONTAIRE

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission à compter du 10 février dernier de monsieur Marin Lafleur à titre de pompier volontaire depuis le 1^{er} avril 1997.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Marin Lafleur et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces onze dernières années au sein du Service des incendies de Sainte-Croix.

ENGAGEMENT

055-2009

M. MATHIEU BOUCHARD, POMPIER VOLONTAIRE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'engager monsieur Mathieu Bouchard de Sainte-Croix pour agir à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

056-2009

M. FRANCIS ALLARD, POMPIER VOLONTAIRE

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'engager monsieur Francis Allard de Sainte-Croix pour agir à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

057-2009

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 423-2009

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix a compétence, sur son territoire, en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'élaboration du schéma de couverture de risques en cette matière sur le territoire de la MRC de Lotbinière en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 16 de cette loi, les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire élaborer une telle réglementation et ce, de concert avec les autres municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la municipalité, notamment par la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 03 février 2009;

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

QUE le présent règlement portant le numéro 423-2009 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 423-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 423-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

VENTE DU CAMION INCENDIE CITERNE AUTOPOMPE INTERNATIONAL 1980

058-2009

SOUSSION(S)

Une (1) soumission reçue :

➤ Auto J.G. Bergeron 2 250 \$

Toutes taxes applicables en sus.

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder la vente à Auto J.G. Bergeron pour le prix de 2 250 \$, toutes taxes applicables en sus.

SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE SAINTE-CROIX

059-2009

DÉMISSION DE M. GASTON DEMERS

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission de monsieur Gaston Demers, à compter du 13 février 2009, à titre de premier répondant;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter ladite démission et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années au sein du Service de premiers répondants de Sainte-Croix.

060-2009

ENGAGEMENT DE M. DENIS ROY

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'engager M. Denis Roy de Sainte-Croix pour agir au sein du Service de premiers répondants de Sainte-Croix. L'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches confirmera que cette personne a suivi et réussi la formation de premiers répondants.

Les conditions salariales sont celles prévues aux prévisions budgétaires.

061-2009

ENGAGEMENT DE MME REBECCA LAPLANTE

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'engager Mme Rebecca Laplante de Sainte-Croix pour agir au sein du Service de premiers répondants de Sainte-Croix. L'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches confirmera que cette personne a suivi et réussi la formation de premiers répondants.

Les conditions salariales sont celles prévues aux prévisions budgétaires.

URBANISME

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RAPPORT 18 FÉVRIER 2009)

DÉPÔT

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 18 février 2009.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

**RÈGLEMENT NUMÉRO 422-2009 AUX FINS DE MODIFIER LE
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » NUMÉRO 389-2007 (STATIONNEMENT
EN FAÇADE)**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 422-2009. Le maire explique le projet.

062-2009

ADOPTION DU RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier l'article 11.1.4 cinquième alinéa afin de permettre l'implantation d'aire de stationnement en façade pour une habitation multifamiliale.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le troisième jour du mois de février 2009, le projet de règlement numéro 422-2009 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le troisième jour du mois de février 2009 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour de mars 2009 sur le projet de règlement numéro 422-2009 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 422-2009 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 422-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 422-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE POULIOT

063-2009

SURPLUS AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 406-2008

CONSIDÉRANT la résolution numéro 353-2008;

CONSIDÉRANT une modification à être apportée à l'état du coût net des travaux au 31 décembre 2008;

♦ SNC-Lavalin inc. (surveillance des travaux) 18 781,66 \$

412 190 01 \$

♦ (-) Retour de taxes (TPS) - 18 327,20 \$

Coût net du projet : 393 862,81 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

♦ (-) Programme Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec	- 5 173,00 \$
♦ (-) Fonds des activités financières 2007	- 7 764,83 \$
♦ (-) Subvention « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal »	- 30 000,00 \$
♦ (+) Intérêts capitalisés sur prêt	1 267,56 \$
Financement permanent requis :	352 192,54 \$
Financement règlement numéro 406-2008 :	356 100,00 \$
Surplus au règlement d'emprunt :	3 907,46 \$

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'état révisé pour un surplus libre au montant de 3 907,46 \$ au règlement d'emprunt numéro 406-2008.

RÉFECTION DE VOIRIE AUX RUES TARDIF, LEGENDRE, PICARD, DES SAULES ET LAURIER

064-2009

INSPECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (SOUMISSIONS)

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|--|--------------|
| ➤ Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc. | 9 260,56 \$ |
| ➤ Veolia ES Canada Services Industriels inc. | 13 827,19 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc. au prix de 9 260,56 \$, taxes incluses.

065-2009

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 064-2009 relativement aux travaux de réfection de voirie aux rues Tardif, Legendre, Picard, des Saules et Laurier;

ATTENDU QUE pour payer lesdits travaux, un financement net de ± 8 851 \$ est requis pour procéder;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser d'affecter à cette dépense une somme correspondante de ± 8 851 \$ dans le présent exercice, du poste budgétaire 59-11000-000 « surplus non affecté ex-village » au poste budgétaire 23-71100-000 « surplus accumulé non affecté s/urbain ».

PROLONGEMENT DE LA RUE LECLERC ET DU CHEMIN DE L'AQUEDUC

066-2009

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 424-2009

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le troisième jour de février 2009;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

QUE le présent règlement portant le numéro 424-2009 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 424-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 424-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE LAURIER (ÉLARGISSEMENT)

067-2009

FINANCEMENT POUR ÉTUDE PRÉLIMINAIRE (RÉSOLUTION 036-2009)

ATTENDU la résolution numéro 036-2009 relativement aux travaux de réfection de voirie à la rue Laurier (élargissement);

CONSIDÉRANT la rencontre avec le ministère des Transports du Québec le 25 février 2009 relativement à ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le ministère assumera en entier le coût des honoraires professionnels relativement à l'étude préliminaire d'avant-projet;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'annoter notre résolution numéro 036-2009 en conséquence.

RÉFECTION DU PAVAGE ET AJOUT D'ACCOTEMENT À LA RUE PRINCIPALE (ROUTE 132)

068-2009

ACCEPTATION DE PROCÉDER AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la rencontre avec le ministère des Transports du Québec le 03 mars 2009 relativement au pavage et à la possibilité d'ajout d'un accotement pour les cyclistes de 1,2 mètres du côté sud de la rue Principale (route 132);

CONSIDÉRANT que le ministère a comme projet de paver au complet la rue Principale, partie urbaine, tout au cours de l'été 2009;

ATTENDU QUE l'ajout de cet accotement nécessite des travaux de préparation (excavation, remblai, ajout de pierres concassés, etc.) à la surface pour permettre le pavage par le ministère;

ATTENDU QUE tous les travaux de pavage sont à la charge du ministère et que seule la préparation de l'accotement est aux frais de la municipalité;

ATTENDU QUE pour payer lesdits travaux, un financement net de ± 40 000 \$ est requis pour procéder;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'informer le ministère des Transports du Québec que la municipalité de Sainte-Croix procédera, dès cette année, aux travaux de préparation de l'accotement tel que discuté en vue du pavage final.

069-2009

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 068-2009 relativement aux travaux de préparation de l'accotement sud à la rue Principale;

ATTENDU QUE pour payer lesdits travaux, un financement net de ± 40 000 \$ est requis pour procéder et qu'aucun budget n'a été prévu à l'exercice en cours;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'affecter à cette dépense une somme correspondante de ± 40 000 \$ dans le présent exercice, du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus général non affecté » au poste budgétaire 23-71102-000 « surplus général non affecté ».

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

DÉVELOPPEMENT DE LA RUE MARCEL-FAUCHER (PROLONGEMENT PHASE 2)

070-2009

MISE EN VENTE DES LOTS NUMÉROS 4 170 500 ET 4 170 501 (MODIFICATION)

ATTENDU la résolution numéro 235-2008;

ATTENDU QUE le prix de base fixé est de 21,52 \$ le mètre carré pour lesdits lots;

ATTENDU QUE lesdits lots seront vendus au plus offrant, au minimum du prix de base, en sus de toutes taxes applicables;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter ladite modification à la résolution numéro 235-2008;

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS MUNICIPAUX (TONTE DES PELOUSES)

071-2009

RECONDUCTION DE CONTRAT (RÉSOLUTION 113-2008)

ATTENDU la résolution numéro 113-2008;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de reconduire le contrat d'entretien des espaces verts municipaux à « Service Entretien JC » pour l'année 2009.

HYGIÈNE DU MILIEU

RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

072-2009

PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ DU 22 SEPTEMBRE 2008 ET DU COMPLÉMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention révisé daté du 22 septembre 2008 et préparé par SNC-Lavalin inc. dossier n° 502037;

ATTENDU le complément daté du 16 février 2009 n° 502566 suite aux dernières inspections télévisées des conduites de la rue Tardif;

ATTENDU les recommandations de SNC-Lavalin inc.;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter lesdits rapports et les recommandations de SNC-Lavalin inc..

Et d'autoriser SNC-Lavalin inc. à nous représenter auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'approbation du plan d'intervention et du complément.

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE P1 & P2

073-2009

DIRECTIVE DE CHANGEMENT N° 9 (EXCAVATIONS H. ST-PIERRE INC.)

ATTENDU la directive de changement n° 9 préparée par SNC-Lavalin inc., et datée du 11 décembre 2008 pour le prix de 7 855,67 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la directive de changement concerne tous les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du projet de la mise aux normes des installations de captage et traitement des eaux souterraines à Saint-Édouard dont les suivants :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

- Extra 3 : Installation de 2 coudes 45 lors du raccordement à la conduite d'eau brute.
- Extra 4 : Bouchon 450 mm PEHD au bout du ponceau ch 0 + 660 +/-.
- Extra 5 : Travaux non-inclus dans le raccordement de la borne-fontaine.
- Extra 7 : Prolongation de l'aqueduc temporaire
- Extra 8 : Demande de changement de type de conduite DR-18 150 mm, au lieu de DR-25 200 mm. Différence de coûts.
- Extra 9 : Modification de la tuyauterie par Noël Rochette.
- Extra 10 : Indexation du prix du bitume.
- Extra 20 : Raccordement des maisons situées entre les chaînages 0+000 et 0+200 à la conduite d'aqueduc.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

074-2009

DIRECTIVE DE CHANGEMENT N^o 10 (EXCAVATIONS H. ST-PIERRE INC.)

ATTENDU la directive de changement n^o 10 préparée par SNC-Lavalin inc., et datée du 13 février 2009 pour le prix de 906,39 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la directive de changement concerne l'ajout d'une carte d'entrée 24 Vdc à installer dans le cabinet de l'automate programmable afin d'y raccorder les signaux de faute des 7 pompes doseuses;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

PROGRAMME TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC

075-2009

MODIFICATION DES PRIORITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 307-2006, 264-2007 et 270-2007 relativement à la programmation de travaux partiels de priorité 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu d'informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification apportée à notre programmation;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à notre programmation en raison de nouvelles priorités au 31 décembre 2008, lesquelles sont annexées;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la nouvelle programmation de travaux partiels de priorité 1, 2 et 3 et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ET d'informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

LOISIRS ET CULTURE

PARC JEAN-GUY FOURNIER

TERRAIN DE JEUX 2009

076-2009

ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CAMPING BELLE-VUE INC.

CONSIDÉRANT le succès obtenu lors de l'entente pour le maintien du service de terrain de jeux avec le Camping Belle-Vue inc. pour les saisons estivales 2007 et 2008;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2009

ATTENDU l'entente de principe intervenue avec monsieur Michel Gosselin, propriétaire du Camping Belle-Vue inc., afin de renouveler le maintien du service de terrain de jeux pour la saison 2009;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'entente de partenariat, laquelle est annexée aux présentes.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ladite entente.

ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE SAINTE-CROIX

077-2009

ACCEPTATION DU « RÈGLEMENT GÉNÉRAL N° 1 »

ATTENDU la résolution numéro 190-2008 relativement à la création d'un organisme sans but lucratif « Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix »;

ATTENDU le règlement général n° 1 approuvé par le conseil provisoire de l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix et déposé au conseil municipal pour approbation;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'approuver ledit règlement, lequel est annexé aux présentes.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Sentier pédestre rue Bouffard en direction de l'Ouest... maintenant propriété de la municipalité. Un aménagement du sentier est prévu en 2009.

078-2009

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 40 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier